

mettre en place un programme de reconstitution des classes annuelles du stock de saumon keta de l'axe principal du fleuve Yukon en partie canadienne, de sorte que l'objectif de remonte de plus de 80 000 saumons par classe annuelle soit atteint en 2001. Ce programme de reconstitution tiendra compte de la santé relative des classes annuelles et cherchera à reconstituer les classes annuelles les plus fortes en un seul cycle, et les plus faibles en trois cycles équidistants. Le Conseil du fleuve Yukon doit fixer, et modifier au besoin, les remontes visées, en se fondant sur les recommandations du CTM.

12. Pendant le programme de reconstitution du stock canadien de saumon keta de l'axe principal du fleuve Yukon, le Canada s'efforcera de gérer les prises de saumon keta dans l'axe principal du fleuve Yukon au Canada, en les limitant à une fourchette recommandée de 23 600, les années de faibles remontes, à 32 600, les années de fortes remontes. Les États-Unis s'efforceront de fournir à la frontière canadienne, sur l'axe principal du fleuve Yukon, le nombre de saumons keta requis pour atteindre les échappées pour le frai visées pour cette année au programme de reconstitution; les É.-U. permettront également l'exploitation des stocks par des pêcheurs canadiens, dans les limites convenues. De 1992 à 1995, les États-Unis s'efforceront de fournir à la frontière canadienne, sur l'axe principal du fleuve Yukon, les quantités approximatives suivantes de saumons keta :

1992	74 600 à 112 600;
1993	74 600 à 112 600;
1994	84 600 à 112 600;
1995	103 600 à 112 600.

Si les échappées de 1992 à 1995 atteignent les objectifs prévus, les États-Unis s'efforceront de fournir chaque année, et jusqu'à la fin de la période de reconstitution, entre 88 600 et 112 600 saumons keta à la frontière canadienne sur l'axe principal du fleuve Yukon. Toutefois, si les objectifs d'échappées pour le frai ne sont pas atteints pour n'importe laquelle des classes annuelles, le Conseil devra mettre en place un nouveau programme de reconstitution pour cette classe annuelle afin de s'assurer que la reconstitution du stock sera complétée en 2001.

13. Pendant le programme de reconstitution, et pour chaque année au cours de laquelle on attendra une forte remonte, le Conseil du fleuve Yukon devra examiner la possibilité de recommander un objectif d'échappée pour le frai substantiellement supérieur à 80 000 saumons. Si le Conseil fait une telle recommandation, les États-Unis s'efforceront, pour cette année, de fournir à la frontière canadienne, sur l'axe principal du fleuve Yukon, le nombre de saumon keta requis pour atteindre l'objectif d'échappée pour le frai recommandée par le Conseil, en plus de l'allocation canadienne de captures prévue dans le programme de reconstitution.